

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2017

Etaient Présents 53 titulaires, 3 suppléants, 6 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOUROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	André BERNOS	à	Jean-Pierre TERUEL
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Patrick MAUNAS	à	Paule BERGES
	Pierre-Félix CAUHAPE	à	Daniel LACRAMPE
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Christophe GUERY	à	Michel ADAM

<u>Suppléants</u> :	Pierre MIQUEU-LAHORGUE	suppléant de	Claude LACOUR
	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Michel LAUGA
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU (excusé), Marianne PAPAREMBORDE (excusée), Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Gérard ROSENTHAL, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Pierre SERENA, Maité POTIN, Didier CASTERES, André LABARTHE, David CORBIN (excusé), Aurélie GIRAUDON (excusée), Robert BAREILLE (excusé), Gérard BURS (excusé).

RAPPORT N° 18-171109-SET-

ROUTE DEPARTEMENTALE 936 : REGULARISATION FONCIERE A ORIN

REÇU
Le 17 NOV. 2017

SOUS - PREFECTURE
MARIE

Mme BESSONNEAU indiqu'au cours des années 1980, un élargissement des voies communales de la commune d'Orin sur des terrains privés a été réalisé en accord avec les propriétaires, sans toutefois procéder au traitement du volet foncier et juridique. Ces voies communales ont depuis été classées dans la voirie départementale.

Aujourd'hui, il convient de régulariser la situation foncière de ces terrains. Il s'agit précisément de la parcelle sise sur le territoire de la commune d'Orin, cadastrée section ZB n° 39, pour une emprise

de 11 090 m2, qui serait cédée à titre gratuit au Département pour transfert dans le Domaine Public routier (RD 936) - Plan joint.

Un acte administratif sera établi par les Services du Conseil Départemental. Cet acte sera publié et enregistré au service de la publicité foncière. Tous les frais liés à cette cession foncière seront pris en charge par le département.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** la cession gratuite de la parcelle susvisée au Département afin de la transférer dans le domaine Public routier.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte administratif correspondant.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 09 novembre 2017

Suivent les signatures

Affiché le 17.11.17



Le Président

Daniel LACRAMPE



Localisation parcelle ZB 39
à Orin



75 0 75 150 225 300 m

LEGENDE :

- Parcelles
- Parcelle ZB39 (CCHB)

REÇU
Le 17 NOV. 2017
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE